

Sujets de prière

- **Conférence de l'Est du Canada lors de la Fête de la Reine Victoria, à Montréal (16-17 mai) :** Que le Seigneur dirige toutes les réunions et tous les services. Nous attendons plus de 200 saints qui viendront de l'extérieur de Montréal. Que le Seigneur augmente notre capacité de recevoir les saints qui viendront de l'extérieur et qui auront besoin d'hospitalité. Que cette occasion soit un merveilleux moment de mélange au sein du Corps. Que le Seigneur libère Sa parole actuelle et ce qui est sur Son cœur.
- **Prions pour nos dirigeants et pour ceux qui sont en position d'autorité (1 Tm 2.1-2) :** Prions pour que Dieu guide nos dirigeants concernant le projet de loi C-9. Certaines dispositions pourraient mettre fin à la protection historique accordée aux textes religieux au Canada. Que la liberté de lire, d'enseigner et de partager les Écritures continue d'être protégée. Demandons au Seigneur d'accorder sagesse et discernement à ceux qui prennent les décisions pour notre pays.
- **La direction de l'Église à Montréal :** Les frères estiment que la manière d'avancer à Montréal cette année consiste à renforcer et à développer les réunions de maison (réunions de groupe). La force et la vitalité des réunions de maison dépendront des groupes vitaux et de l'attention mutuelle qui règne dans les réunions de maison. Les réunions de maison doivent compter de nombreux groupes vitaux afin d'être vivantes, dynamiques et actives. Que le Seigneur nous incite à former des groupes vitaux avec nos compagnons (à deux ou à trois). Que tous les groupes vitaux soient vivants et actifs afin que nous puissions apporter de la vitalité à nos réunions de maison. Que les réunions de maison soient remplies de l'amour divin et de l'attention mutuelle.
- **Coupe du monde de football 2026 de la FIFA en Amérique du Nord :** Le sport le plus suivi au monde sera organisé par le Canada, les États-Unis et le Mexique en juin et juillet 2026. Toronto et Vancouver accueilleront les matchs au Canada. Saisissons cette opportunité pour faire avancer l'histoire divine au sein de cet événement de l'histoire humaine en priant, en donnant et en nous rendant sur place. Prions pour que l'œuvre sanctifiante de l'Esprit prépare les fils de paix; prions pour la communion et la coordination entre les frères et les localités; prions pour l'obtention des emplacements adéquats et des permis requis pour les distributions; prions que nous dépassions notre objectif de distribuer 10 000 Bibles et publications (5 000 à Toronto et 5 000 à Vancouver); prions qu'un grand nombre de saints soient libérés pour participer à cette œuvre d'évangélisation.
- **Prions pour les différents besoins locaux à Montréal :** Les saints, leurs relations, ainsi que les personnes ayant besoin de soutien et de soins pastoraux.

Lecture quotidienne

- La Sainte Bible Version Recouvrement avec notes : Psaumes 92.1 – 107.43.
- PSVCM : Faire l'expérience de Christ, se réjouir de Lui et L'exprimer (3), Vol. 05, Semaine 1.
- Étude de Vie de Philippiens, Messages 8 et 9.

Annonces

- Nous procéderons au grand nettoyage du printemps à l'extérieur de la Salle de réunion #1 le samedi 2 mai à 14 h. Tous les saints sont encouragés à participer à ce nettoyage extérieur.
- La Conférence internationale de mélange du Jour du Souvenir 2026 aura lieu à Dallas, TX, du 22 au 25 mai 2026. Veuillez communiquer avec les frères responsables pour obtenir des informations sur la participation à cette conférence. Les informations pour la participation en ligne seront communiquées juste avant le début de la conférence.

Annonces (suite)

- La Formation semestrielle de juin/juillet aura lieu du lundi 29 juin (16 h) au samedi 4 juillet (21 h 30) au Ministry Conference Center, Living Stream Ministry Campus, 2431 W. La Palma Avenue, Anaheim, CA 92801. L'inscription est obligatoire et la date limite est le jeudi 1^{er} mai 2026. Les frais d'inscription sont de 290 \$CA pour la formation en direct (en personne) et de 185 \$CA pour la formation en ligne/par vidéo. Veuillez communiquer avec le frère serviteur responsable de votre district pour vous inscrire et obtenir plus d'informations.
- Veuillez considérer soigneusement vos besoins devant le Seigneur et transmettre vos requêtes de prière par courriel à Allan Yeow, allan.yeow81@gmail.com, au plus tard le mercredi soir de chaque semaine. Puisse le Seigneur nous apprendre à prier pour l'avancement de Son économie.

Événements à venir

- 8-9 mai, Kitchener, ON : **Conférence des élèves de 6^e année.**
- 16-17 mai, Montréal : **Conférence de l'Est du Canada lors de la Fête de la Reine Victoria.**
- 22-25 mai, Dallas, TX : **Conférence internationale de mélange du Jour du Souvenir.**
- 29 juin au 4 juillet 2026, Anaheim, CA : **Formation semestrielle de juin.**
- 24-26 septembre, Amsterdam, Pays-Bas : **Formation internationale de septembre pour les anciens et les frères responsables.**

Activités de la semaine

Dim-26-avril JOUR DU SEIGNEUR	<ul style="list-style-type: none"> • 10 h 00-12 h 30 : Table du Seigneur et réunions de prophétie. • Conférence hispanophone, London, ON.
Lun-27-avril	<ul style="list-style-type: none"> •
Mar-28-avril	<ul style="list-style-type: none"> • 19 h 30-21 h 00 : Réunions de prière des districts anglophone, francophone et sinophone, en personne et sur Zoom.
Mer-29-avril	<ul style="list-style-type: none"> •
Jeu-30-avril	<ul style="list-style-type: none"> •
Ven-01-mai	<ul style="list-style-type: none"> • 18 h 30-21 h 00 : Réunions de maison des districts anglophone, francophone et sinophone, en personne et sur Zoom.
Sam-02-mai	<ul style="list-style-type: none"> • 14 h 00 : Grand nettoyage du printemps par les saints de l'église, à l'extérieur de la Salle de réunion #1.
Dim-03-mai JOUR DU SEIGNEUR	<ul style="list-style-type: none"> • 10 h 00-12 h 30 : Table du Seigneur et réunions de prophétie.

23. Pardon et réconciliation

Références bibliques : 15-20, Matt. 18:21-35; Luke 17:3-5

Pardon et réconciliation

II. Rétablir le frère (suite)

D. En parler aux autres

Le verset 16 indique : « Mais, s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins ». Si tu vas le voir seul et que tu lui parles avec une intention sincère, une bonne attitude et des paroles douces, et qu'il ne t'écoute toujours pas, alors va en parler à d'autres. Cependant, tu ne dois en parler à quelqu'un d'autre qu'après qu'il ait rejeté tes paroles. Tu ne dois pas en parler à la légère.

Si un problème survient entre deux enfants de Dieu et que tous deux se tournent vers le Seigneur pour le régler, tout se résoudra facilement. Mais supposons que l'un d'eux ne fasse pas attention à ses paroles et que le problème parvienne aux oreilles d'une tierce personne. Le problème s'aggravera et sera difficile à résoudre. Si une plaie n'est pas contaminée, le processus de guérison est relativement simple. Si de la saleté pénètre dans une plaie, non seulement la douleur s'intensifie, mais la saleté rend la guérison plus difficile. Propager inutilement un problème à une tierce personne revient à ajouter de la saleté à une plaie. Tout problème entre frères et sœurs doit être réglé directement par les personnes concernées. La seule situation où nous devrions en parler à une ou plusieurs autres personnes, c'est lorsque l'une des parties refuse d'accepter l'exhortation. Le but de parler aux autres n'est pas de multiplier les ragots, mais d'inviter les autres à exhorter, à aider et à s'unir dans la communion fraternelle.

Les « une ou deux personnes » dont il est question ici doivent être des personnes expérimentées dans le Seigneur; ce doivent être des personnes qui ont une grande autorité spirituelle. Vous devriez leur exposer le cas et leur demander leur avis. Ils devraient vérifier si la faute incombe à celui qui a offensé. Les personnes mûres devraient prier et examiner la question devant le Seigneur, puis arbitrer selon leur discernement spirituel. S'ils estiment que la faute incombe au frère qui a offensé, ils devraient aller vers ce frère et lui dire : « Tu as tort dans cette affaire. En agissant ainsi, tu t'es coupé du Seigneur. Tu dois te repentir et te confesser ».

« Afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins. » Les « un ou deux autres » ne doivent pas être de nature bavarde. N'invitez pas de personnes bavardes à une telle réunion. Les bavards ne parviennent jamais à convaincre les gens; invitez plutôt ceux qui sont dignes de confiance, honnêtes, spirituels et expérimentés devant le Seigneur. De cette manière, toute parole sera confirmée par la bouche de deux ou trois témoins.

E. Enfin, en parler à l'église

Le verset 17 indique : « S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église ». Si nous ne pouvons pas régler le problème par nous-mêmes, nous devons nous faire accompagner d'une ou deux personnes pour y remédier. Si l'autre personne refuse toujours de les écouter, nous devons en parler à l'église. En parler à l'église ne signifie pas que nous rendons l'affaire publique lorsque toute l'église est réunie. Cela signifie en parler aux anciens responsables de l'église. Si la conscience de l'église estime également que ce frère a tort, c'est qu'il a tort. Si le frère fautif est quelqu'un qui marche devant Dieu, il devrait mettre de côté son propre point de vue et accepter le témoignage de deux ou trois personnes. S'il n'accepte pas le témoignage de deux ou trois personnes, il devrait au moins accepter le verdict de l'église. L'avis et le jugement unanimes de l'église reflètent le cœur du Seigneur. Le frère doit réaliser qu'il est mal d'ignorer l'église. Il doit être humble et ne pas se fier à ses propres sentiments ou à son propre jugement. Il doit plutôt accepter le sentiment de l'église.

Et s'il refuse toujours d'écouter? Le verset 17 poursuit : « S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église; et s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain ». Ce sont des paroles graves. En d'autres termes, s'il refuse d'écouter l'église, tous les frères et sœurs de l'église ne doivent plus communiquer avec lui. Puisqu'il ne veut pas affronter son problème, l'église doit le considérer comme un païen et un publicain et ne doit avoir aucune communion avec lui. Bien qu'il ne soit pas excommunié, tous les frères doivent le considérer comme un païen et un publicain, et personne ne doit lui prêter attention. S'il parle, personne ne doit l'écouter. S'il vient rompre le pain, tout le monde devrait l'ignorer. S'il prie, personne ne devrait dire « amen ». S'il veut venir, il peut venir. S'il veut partir, il peut partir. Mais tout le monde devrait le considérer comme un étranger. Si les enfants de Dieu adoptent une telle attitude d'un commun accord, il sera facile de restaurer un frère. Le but de le traiter de cette manière reste de le restaurer.

Le verset 18, qui indique : « Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel », est en lien avec les versets précédents. Le Seigneur dans les cieux reconnaît ce que l'église fait sur la terre. Si l'église considère que quelqu'un qui refuse de l'écouter est dans l'erreur, elle le regardera comme un païen et un publicain, et notre Seigneur dans les cieux reconnaîtra la même chose.

Les versets 19 et 20 s'inspirent également de ce qui précède. « Je vous dis encore que, si deux d'entre vous s'accordent sur la terre pour demander une chose quelconque, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les cieux. Car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux. » Pourquoi le verset précédent indique-t-il « Afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins »? Nous voyons ici que le principe de deux ou trois est le principe de l'église. Si deux ou trois agissent d'un commun accord sur une affaire, et si ces deux ou trois délibèrent d'un commun accord devant Dieu, Dieu reconnaîtra cette décision. Matthieu 18.18-20 s'inscrit dans le contexte de nos relations avec les frères. Lorsqu'une affaire est soumise à deux ou trois personnes, puis à toute l'église, le Père qui est dans les cieux reconnaîtra cette décision.

Nous souhaitons ici faire une petite remarque. Comment l'église prend-elle d'importantes décisions? Le chapitre 15 des Actes nous montre que lorsque les frères se réunissent, chacun peut s'exprimer et discuter. Même ceux qui sont partisans de la loi peuvent prendre la parole et dire ce qu'ils pensent, même si leur opinion est tout à fait erronée. En d'autres termes, tous les frères ont la même possibilité de s'exprimer. Mais tous les frères ne peuvent pas trancher les questions. Tous les frères peuvent exprimer ce qu'ils ressentent devant le Seigneur. Après que les anciens les ont tous écoutés, ils doivent exprimer leurs sentiments devant Dieu et rendre un jugement définitif sur la question. Les frères responsables peuvent avoir le même sentiment devant le Seigneur. Ce sentiment est celui de l'église; c'est aussi la conscience de l'église. Une fois qu'ils se sont exprimés, tous doivent se soumettre et les suivre d'un commun accord. Telle est la manière d'agir de l'église. L'église ne muselle pas la bouche des gens ni n'interdit à quiconque de parler. Mais personne ne doit parler à la légère. Lorsque vient le moment de prendre une décision, les anciens doivent s'exprimer sous la conduite du Saint-Esprit, et tous les frères et sœurs doivent écouter les anciens. Si l'autorité du Saint-Esprit est présente dans l'église, de telles questions peuvent être résolues facilement. Si le Saint-Esprit n'a aucune autorité dans l'église et qu'il y a de nombreuses opinions personnelles, l'église ne sera pas en mesure d'arbitrer quoi que ce soit. Nous devons apprendre à nous soumettre à l'autorité du Saint-Esprit et à écouter l'église.

Que Dieu nous accorde Sa grâce. Pussions-nous ressembler à notre Maître, qui est si plein de grâce. Si un frère nous offense, nous devons lui pardonner de tout cœur. De plus, nous devons prendre la responsabilité de le ramener dans la foi, conformément à la Parole du Seigneur. Que le Seigneur nous guide afin que nous menions une telle vie au sein de l'église.

Note : Ce texte est extrait de la Collection des œuvres de Watchman Nee, vol. 49, Messages pour la croissance des nouveaux croyants (2), chap. 23, PARDON ET RÉCONCILIATION, publié par Living Stream Ministry et disponible au <http://www.ministrybooks.org>.